Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260217-2026_016-DE

Plourin lès-Morlaix

COMMUNE DE
PLOURIN-LES-MORLAIX
DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE MORLAIX
NOMBRE DE CONSEILLERS :
En exercice : 24
Présents : 18
Votants : 20

DATE DE CONVOCATION :
Le 03/02/2026
Secrétaire de séance :
Gérard Pirou

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 FEVRIER 2026

Délibération N°2026_016

Le dix-sept février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Plourin-lès-Morlaix, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire des séances, sous la présidence de Monsieur Guy Pennec, Maire.

Etaient présents : (Formant la majorité des membres en exercice)

Guy Pennec, Morgane Bicrel, Jean-Michel Ogès, Françoise Barbier, Éric Georges, Claude Poder, Virginie Bernard, René-François Cornec, Mickaël Désouches, Joëlle Hervet, Myriam Kerrien, Loïc Larher, Loïc Loison, Michel Martin, Tanguy Péron, Gérard Pirou, Sylvie Troadec, Nicolas Ulrich

Etaient absents : Virginie Baz, Anne-Laure Baron, Nathalie Jézéquel, Maureen Troadec

Etaient excusés : Marie-Christine Coz, Laurence Huon

Ont donné pouvoir : Marie-Christine Coz à Claude Poder, Laurence Huon à Guy Pennec

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment ses articles concernant les créations et suppressions d'emplois,

Vu le tableau des effectifs en vigueur,

Considérant la nécessité d'adapter le tableau des emplois aux nouveaux besoins des services,

Vu l'avis favorable du comité social territorial en date du 03 février 2026,

Vu l'avis de la commission Ressources Humaines/Finances du 04 décembre 2025,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de mettre à jour le tableau des emplois et l'organigramme de la collectivité, à compter du 01er avril 2026, ainsi qu'il suit :

Niveau	Groupe fonction	Poste/service	Libellé de l'emploi	Grade		Ouverture contractuel	Pourvu	Vacant	Temps de travail	Modification
				Mini						
technicité	C2/B2	Administratif	Assistant administratif du service technique - Référent Elections	Adjoint administratif C1	Rédacteur principal 2e classe B	OUI	0	1	35/35	SUPPRESSION
technicité	C2	Administratif	Assistant administratif du service technique - Référent Elections	Adjoint administratif C1	Adjoint administratif C3	OUI	0	1	35/35	CREATION

Envoyé en préfecture le 20/02/2026
Reçu en préfecture le 20/02/2026
Publié le
ID : 029-212902076-20260217-2026_016-DE

Adopté à l'unanimité

Et ont, les membres présents, signé au registre

Pour extrait conforme

Secrétaire de séance
M. Gérard Pirou,
Conseiller délégué à l'urbanisme et aux affaires foncières

Le Maire,

Guy Pennec

MAIRIE DE PLOUJEAN MORLAIX 29600

Le Maire, certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes (par voie postale au 3 contour de la Motte 35000 RENNES ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr *dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.*